

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an 2023, le 29 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 22/09/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 22/09/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/064 – Contrat de délégation de service public du 27 octobre 2015 avec la Société Family Camp - gestion du camping du Lac des Varennes - avenant n° 3 - consommations d'électricité

Vu la convention de délégation de service public conclue avec la Société FAMILY CAMP en date du 27 octobre 2015 pour la gestion du camping du Lac des Varennes, modifiée par avenants n° 1 et 2 ;

Vu la demande de la Société FAMILY CAMP de faire un relevé par trimestre des consommations d'électricité des bâtiments sis sur l'espace de loisirs du lac des Varennes et non un relevé annuel en raison de l'augmentation importante des factures d'électricité ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier l'article 4 - électricité base de loisirs du titre IX - Conditions financières du contrat de délégation de service public du 27 octobre 2015 avec la Société Family Camp, comme suit :

- Des sous-compteurs pour les consommations en électricité des bâtiments ou équipements de la base de loisirs gérés par la Commune, sont rattachés au compteur général du camping.

Un relevé des consommations d'électricité de la base de loisirs sera établi à chaque trimestre avec un représentant de la Commune et du Délégataire.

- de conclure l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public modifiant l'article 4 - électricité base de loisirs du titre IX - conditions financières"

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public avec la Société Family Camp

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/10/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance

M. DE MALHERBE Raymond